



La Lettre de votre Sénateur

Catherine Troendlé

Éditorial

de Catherine Troendlé

1989, année de mon entrée officielle dans la vie politique locale : l'évolution générale des jeunes au sein de notre société en profonde mutation constitue déjà l'un des pôles d'intérêt majeur qui requièrent toute mon attention.

Depuis lors, j'ai toujours cherché à m'associer à tout débat, à toute mise en œuvre d'actions au bénéfice des jeunes et si mon mandat d'élue locale au service d'un EPCI a été pour moi – et demeure – un formidable vecteur de promotion d'un véritable panel d'actions riches et ciblées en leur faveur, mon entrée au Sénat m'a laissé espérer qu'il serait enfin possible d'accéder, pour ces derniers, à une autre ambition.

En effet, la promotion de l'apprentissage junior fut pour moi une réelle satisfaction : une vraie réponse apportée aux jeunes à la recherche, dès les premières années du collège, d'une alternative aux études de l'enseignement général.

Et puis, il y a eu le CPE... J'y ai cru, j'y ai vu une solution efficace et immédiate pour ces jeunes adultes, livrés à eux-mêmes, sans perspective d'embauche aucune.

J'ai sans doute mal évalué l'ampleur de l'incompréhension, vis-à-vis de ce dispositif, des intéressés dont la plupart ont cru bon de céder aux slogans véhiculant le seul spectre de la précarité.

Alors que la tempête des manifestations atteignait son point culminant, au détour d'une conversation, je me suis entendue dire : « mais, pourquoi perdez-vous votre énergie et votre temps pour ces jeunes, qui – vous le constatez bien – n'en valent pas la peine ? »...

Raison ou déraison ? J'avoue avoir été, quelques instants, déstabilisée, mais quelques instants seulement...

Car la force de mon engagement réside dans la confiance et surtout, dans l'espoir que je fonde sur la jeunesse, celle-là même qu'il nous appartient de conduire et de guider vers l'avenir.

Alors, au plus âpre de nos combats, sachons résolument refuser les fausses considérations et ayons à cœur de persévérer, inlassablement.

Une année d'action parlementaire :

- Agir pour les élus du département
- Agir au Sénat
- Agir pour la place de la femme en politique

**« Avoir le courage de changer ce qui peut l'être,
Avoir la force de supporter ce qui ne peut l'être,
Mais surtout, avoir la sagesse de discerner l'un et l'autre. »**

Marc Aurèle

Marianne d'Or

Catherine Troendlé s'est vue remettre par Monsieur Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée Nationale, la « Marianne d'Or », le mardi 11 avril 2006 dans le cadre du prestigieux concours national de la « Marianne d'Or », témoin de son engagement pour le développement local et la démocratie de proximité, et plus particulièrement en faveur de la parité.

Elle a reçu son diplôme des mains de Jean-Louis Debré, en présence de Michèle Alliot-Marie, Ministre de la Défense, venue chaleureusement l'entourer.

Ce concours récompense chaque année, depuis 1984, le dévouement, la rigueur, la créativité, les innovations, les initiatives et la passion pour la démocratie locale des élus des villes, des villages et des élus des Communautés de Communes, d'Agglomérations, de Pays, des Conseils généraux ou régionaux.



L'action de votre sénateur dans le département

Écoute et engagement

Permis poids lourds des CPI

Face à la carence de sapeurs-pompiers volontaires possédant un permis poids lourds, nécessaire à la conduite de certains véhicules d'intervention, Catherine Troendlé avait proposé une prise en charge partagée des coûts. Ce projet a été entériné par le Conseil d'Administration du Service Départemental Incendie Secours (S.D.I.S.). 1/3 du permis sera à la charge de la commune et 1/3 à celle du S.D.I.S. Le 1/3 restant demeure à la charge du pompier, afin de garantir la motivation des candidats. Cette modification permettra de financer plus de permis sans pour autant grever le budget des petites communes.



Visite de Mme Nelly Olin en Petite Camargue Alsacienne, le 24 juin 2006.

Petite Camargue

La Petite Camargue Alsacienne a obtenu des communes de Blotzheim et Bartenheim la cession de terrains qui permettront d'agrandir la zone protégée de 120 à 906 ha. À la faveur de cette extension, la Réserve sera d'un seul tenant, avec le raccordement des deux parties aujourd'hui séparées. L'île

du Rhin sera intégrée à la zone protégée, ainsi que la plaine de l'Au, qui fera l'objet d'une renaturation. Après approbation par le Conseil National de la Protection de la Nature, le dossier a fait l'objet de consultations interministérielles au Ministère de l'Écologie.

Catherine Troendlé est intervenue au niveau du Ministère puis du Conseil d'État, chargé d'examiner le projet, afin que l'extension puisse aboutir rapidement. Madame Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, a inauguré l'extension de la Réserve, le 24 juin dernier. À cette occasion, elle a annoncé que le décret, conformément à l'avis positif du Conseil d'État, allait être prochainement publié, ce qui a été fait dès le 27 juin.

Grippe aviaire

Madame le sénateur a interpellé M. Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, sur les préoccupations des éleveurs d'animaux de basse-cour, relatives aux mesures de précaution mises en œuvre pour lutter contre l'influenza aviaire. Depuis le 13 mai 2006, le Premier Ministre a décidé de lever les obligations de confinement ainsi que les interdictions de rassemblement pour les oiseaux domestiques (foires, marchés, expositions, concours). Il a toutefois rappelé que l'allègement du dispositif ne signifie en rien une baisse du niveau de vigilance. Le dispositif sera adapté en cas d'évolution de la situation.

Portes ouvertes des Artisans

Le 7 décembre dernier, Catherine Troendlé a souhaité montrer son attachement aux artisans et, par la même occasion, au patrimoine gastronomique régional, en parrainant l'Atelier du Terroir consacré au foie gras et organisé dans le restaurant de Marcel Metzler à Gueberschwihr.

L'engagement citoyen

Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Le service militaire a disparu, mais la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) a pris sa suite. L'éducation à la citoyenneté et le dépistage de l'illettrisme figurent au programme, tout comme la découverte du monde militaire, loin des clichés. La JAPD a lieu dans les locaux de la Défense, le plus souvent sur une base militaire. Cependant, l'Institut franco-allemand de recherche de Saint-Louis (ISL) a lancé une initiative intéressante en accueillant 43 jeunes dans le cadre de leur JAPD, afin de les initier à la diversité des missions de la Défense. Catherine Troendlé a souhaité être présente pour la remise des attestations de participation. Scellant une étape de la vie de citoyen, ce



Cérémonie commémorative des combats de la Libération de l'Abbaye d'Oelenberg à Reiningue, le 21 janvier 2006.

document est nécessaire pour s'inscrire sur les listes électorales, aux examens scolaires ou au permis de conduire.

Devoir de mémoire

Si la Deuxième Guerre Mondiale s'est terminée, voici déjà deux générations et si l'Europe est devenue un espace de paix et de coopération entre les peuples, ni le sacrifice des combattants pour leur patrie et la liberté, ni la guerre elle-même ne doivent sombrer dans l'oubli. Les témoins directs des événements ont un rôle essentiel à jouer, en transmettant leur expérience aux jeunes générations. Les commémorations sont un des moments privilégiés qui permettent de partager ces souvenirs.



Inauguration des locaux associatifs et sportifs « L'Escapade » à Rouffach, le 25 septembre 2006.

L'action extraparlamentaire de votre sénateur

Mandataire du Sénat

Formation tout au long de la vie

En tant que membre du Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (C.N.F.P.T.L.V.), le sénateur a proposé d'organiser, dans le cadre des réunions délocalisées de cette instance, la prochaine séance au Conseil régional d'Alsace à Strasbourg, en étroite collaboration avec son Président, M. Adrien Zeller.

Le C.N.F.P.T.L.V. rassemble notamment les différents acteurs de la formation professionnelle, afin de formuler des avis sur les réglementations et d'évaluer les politiques régionales dans ce domaine.

Il informe, de plus, le Parlement sur l'emploi des subventions accordées à travers un rapport annuel.

La délocalisation des séances permettra de renforcer le lien du C.N.F.P.T.L.V. avec les Comités de Coordination Régionaux pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (C.C.R.E.F.P.), en charge de la concertation à mener entre tous les partenaires sociaux au niveau local.

Contrôle de publications

À titre d'information, nous vous précisons qu'il existe une Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence, qui a pour mission de veiller, d'une part, aux dites publications et de proposer toute mesure de nature à les améliorer et, d'autre part, de formuler des avis en direction du Ministère de l'Intérieur sur toutes éditions présentant un caractère dangereux pour la Jeunesse, en raison de leur caractère licencieux ou pornographique, ou encore de la place faite à la violence, à la discrimination ou à la haine raciale. Il en irait de même pour celles qui seraient une incitation à l'usage, la détention ou le trafic de stupéfiants. Madame Catherine Troendlé avait été désignée Membre de celle-ci par la Commission des Affaires Culturelles, quittée en mars 2005 pour entrer à la Commission des Lois.

Conseil Supérieur de l'Adoption

Catherine Troendlé a été nommée par le Sénat, le 15 mars 2006, pour siéger au Conseil Supérieur de l'Adoption.

Valoriser les Talents des Cités

Le concours « Talents des Cités » soutient, depuis 2002, les projets à la création et au développement d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Catherine Troendlé, dont la participation au jury avait été très appréciée en 2005, a renouvelé l'expérience en sélectionnant les dossiers régionaux qui concouraient pour les 9 prix nationaux, dotés chacun de 7 000 euros. Grâce à ce soutien, de jeunes entrepreneurs peuvent mener à bien des projets qui s'inscrivent dans la revitalisation d'un quartier. L'impulsion donnée suscite créations d'emplois, mais aussi valorisation des cités comme pépinières de talents.

Votre sénateur sur le terrain :
Une implication constante...

L'action de Catherine Troendlé au Sénat Une présence manifeste

Récompense des Meilleurs Apprentis de France

Catherine Troendlé a témoigné de son engagement en faveur de l'apprentissage, lors du quatrième concours national des Meilleurs Apprentis de France, en remettant les médailles aux lauréats haut-rhinois. Au cours de la cérémonie, organisée au Palais du Luxembourg en présence du skieur Luc Alphand, ont été distingués Jean-Philippe Etienne d'Issenheim, Romain Loll de Bartenheim, Benjamin Meyer de Wittenheim et Pierre Marcot de Huingue au titre de la maintenance de véhicules automobiles, ainsi que Laetitia Biehler de Colmar.



Remise des médailles des Apprentis de France au Sénat, le 5 novembre 2005.

Celle-ci a, par ailleurs, pointé du doigt le délai de traitement des affaires, un effort significatif dans le sens d'une réduction de ce délai devant être impérativement fourni. Elle a soulevé, en outre, la question de l'augmentation substantielle du programme « accès au droit et à la justice » au cours des prochaines années et a redit avec force, à propos des crédits du programme « Protection judiciaire de la jeunesse », que toute politique pénale ambitieuse doit manier, avec équilibre, prévention et répression. Enfin, Madame Troendlé a évoqué la situation du Haut-Rhin, interpellant le Garde des Sceaux sur la question de pourvoir tous les emplois budgétaires prévus mais demeurés vacants et sur l'opportunité de convier l'ensemble des parlementaires haut-rhinois, lorsqu'il viendrait à être débattu de l'éventuel regroupement des établissements carcéraux. Elle a également rappelé les besoins en locaux supplémentaires des T.G.I. de Mulhouse et de Colmar.

Énergies renouvelables

Sous l'impulsion du Premier Ministre, un groupe de travail, composé de parlementaires, dont Catherine Troendlé, a été constitué pour aborder les thèmes de la maîtrise des énergies et de la lutte contre le réchauffement climatique. Le sénateur s'est notamment fait l'interprète des collectivités locales concernant l'extension des pouvoirs du maire, dans le cadre du droit de l'urbanisme, afin de contribuer efficacement à la politique volontariste engagée par le Gouvernement en matière de maîtrise des énergies.

Mission Justice

Orateur du Groupe UMP, dans le cadre de la loi de finances pour 2006 et notamment sur la mission « Justice », Catherine Troendlé s'est félicitée de la hausse des crédits de ladite mission, dont la progression réelle s'établit à 4,6 % en crédits de paiement, soit 222 millions d'euros. Pour la quatrième année consécutive, ce budget confirme que la justice est l'une des principales priorités de ce Gouvernement. Mais une hausse constante de ces crédits appelle ses bénéficiaires à un devoir de résultats. Le sénateur a insisté sur la nécessité d'instituer, d'une part, une culture de gestion essentielle à une amélioration de notre justice, et d'autre part, un contrôle de son coût. Face à l'augmentation exponentielle des frais de justice, elle a exhorté le législateur à davantage de responsabilisation, lors de l'adoption de nouveaux dispositifs, souvent coûteux.



Rencontre avec M. Nicolas Sarkozy, le 27 juin 2006.

Début de rentrée soutenu avec la discussion du projet de loi sur la Prévention de la délinquance, texte nécessaire et attendu, pour lequel Catherine Troendlé s'est engagée aux côtés de M. Nicolas Sarkozy.

Homoparentalité

Les questions du mariage homosexuel et de l'homoparentalité sont de nature à devenir des thèmes importants dans notre société. Un groupe de parlementaires, dont Catherine Troendlé, a donc décidé de signer une entente parlementaire pour la défense du droit fondamental de l'enfant d'être accueilli et de pouvoir s'épanouir dans une famille composée d'un père et d'une mère. À l'initiative de Jean-Marc Nesme, député de Saône-et-Loire, le texte refuse que des choix individuels puissent être érigés en normes et souligne l'importance de la présence d'un père et d'une mère pour le développement harmonieux des enfants. Les parlementaires entendent ainsi exprimer leur ferme opposition à la remise en cause des repères fondamentaux de la famille et de la société.



Audition de Madame Fabienne Keller, sénateur du Bas-Rhin et Maire de Strasbourg, le 7 juin 2006.

Rapporteur pour la Délégation aux droits des femmes

Par délibération en date du 28 février 2006, Madame Catherine Troendlé a été nommée Rapporteur par la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur l'ensemble des propositions de lois déposées, relatives à la parité aux élections afin de dégager les pistes de réflexion qui pourraient être envisagées en la matière pour les scrutins futurs.

d'un avocat, conduit le plus souvent à un report d'audience. Le sénateur souhaitait donc voir étendu aux mineurs susvisés le bénéfice de l'aide juridictionnelle automatique, de la même façon qu'elle s'applique devant le Juge des Affaires Familiales. La réponse du Ministre indique qu'un projet d'ordonnance devrait permettre l'examen systématique de l'éventuelle divergence d'intérêts entre le mineur et ses parents, de sorte que puisse être ainsi garantie au mineur une assistance effective à l'audience et que l'avocat, commis ou désigné d'office, soit assuré d'une rétribution au titre de l'aide juridictionnelle.

Protection des majeurs sous tutelle ou curatelle

En écho au cri d'alarme lancé par le Médiateur de la République face à l'inadaptation du système de protection des majeurs incapables, Catherine Troendlé a attiré l'attention du Garde

des Sceaux sur l'urgence d'une réforme, désormais incontournable, en la matière. Mettant en lumière les défaillances de ce système de protection, le sénateur a dénoncé le décalage de la législation actuelle, au regard d'une société en pleine mutation. Ce décalage s'explique notamment par le chiffre croissant des placements et l'insuffisance des moyens mis à disposition.

Le Ministre a fait savoir qu'un projet de loi serait prochainement soumis à l'examen du Parlement. Les principaux changements concernent un meilleur encadrement des mesures privatives de droits, la création de la profession de « mandataire judiciaire de protection des majeurs » et des mesures d'accompagnement spécifiques pour les personnes inaptes à la gestion de leurs ressources. Cette réforme des tutelles étant l'une des priorités du Gouvernement, il devrait en être débattu d'ici la fin de la législature.

Quelques questions écrites du sénateur

Agriculture

– Situation de la boucherie artisanale

Économie et Budget

– Aides fiscales aux particuliers employeurs
– Progression du surendettement
– Prime de retour à l'emploi pour une reprise d'activité en Suisse

Anciens Combattants

– Retraite mutualiste des anciens combattants

Solidarité et Santé

– Rénovation de la filière sociale et médico-sociale
– Conditions d'exercice de l'ostéopathie

Aménagement du Territoire

– Situation et rôle des gardes-champêtres

– Installations classées : reprise des déchets

Logement

– Diagnostic de performance énergétique

Question orale

Ouverture des cercueils

Catherine Troendlé a souhaité attirer l'attention du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, lors d'une question orale, sur les conditions d'ouverture des cercueils des personnes décédées à l'étranger et dont le corps est rapatrié en France.

La réglementation impose que le cercueil soit scellé hermétiquement avant d'être rapatrié. Toutefois, lorsque la famille souhaite voir le défunt une dernière fois ou tout simplement faire procéder à une crémation, la situation s'avère plus complexe.

En effet, en vertu de l'article 25-17 du Code Pénal, toute ouverture de cercueil, sans autorisation, est constitutive en principe d'une violation de sépulture et dès lors, encourt une peine.

L'ouverture d'un cercueil exige par conséquent, au préalable, une autorisation judiciaire ou suppose une exhumation faite plus de cinq ans après le décès.

Ainsi, les maires des communes d'inhumation sont contraints de refuser toute demande d'autorisation d'ouverture d'un cercueil scellé, cette fin de non-recevoir étant particulièrement mal vécue par les familles.

Le Ministre d'État représenté par M. Brice Hortefeux, Ministre délégué aux Collectivités Territoriales, a indiqué qu'une réflexion sur la question était d'ores et déjà engagée, en vue de faire évoluer le droit en la matière afin que notamment, dans le cas précis des rapatriements de personnes décédées à l'étranger, l'ouverture des cercueils puisse être autorisée, dans le respect dû aux défunts, à leurs sépultures et à l'émotion des familles, sans intervention a priori du ministère public, par le Préfet ou par le Maire.

Propositions de lois ou de résolutions cosignées par Catherine Troendlé

- P.L. en faveur de la création d'un fonds d'indemnisation pour les gendarmes, victimes d'atteintes à leur personne
- P.L. tendant à lutter contre les nouvelles formes d'esclavage
- P.L. relative à la déclaration domiciliaire
- P.L. tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'immigration clandestine
- P.L. visant à instaurer une peine de sûreté incompressible de 30 ans pour les crimes les plus odieux

Coup de projecteur sur les collectivités territoriales

Réponses à quelques questions orales :

Difficulté à établir un budget communal, réponse à Monsieur Louis Souvet (sénateur du Doubs). Le sénateur a cité un cas où les chiffres annoncés par l'Administration pour les produits des impôts, se seraient finalement avérés inexacts. Dans l'hypothèse où les services fiscaux notifient après la date limite du 20 avril et sachant que le budget communal s'établit fin mars, les collectivités sont-elles autorisées à adopter leur budget plus tard ?

M. François Loos, Ministre délégué à l'Industrie, a répondu qu'au 15 mars, le Préfet notifiait aux communes les éléments prévisionnels dont il disposait, des contrôles approfondis étant réalisés pour qu'il n'y ait pas d'écart entre les bases notifiées et les bases taxées.

Toutefois, a ajouté le Ministre, de tels écarts peuvent apparaître, non pas à cause d'erreurs de l'Administration, mais de déclarations rectificatives des entreprises. L'État informe alors les collectivités le plus rapidement possible. L'écart peut être positif, auquel cas la commune conserve les plus-values.

Compensation des moyens relatifs au transfert des routes aux départements, réponse à M. Alain Fouché (sénateur de la Vienne).

M. Fouché a interrogé le Gouvernement sur la question du transfert aux départements des routes nationales d'intérêt local, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et plus particulièrement des moyens mis à leur disposition.

M. Dominique Perben, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a assuré que les départements se verraient bien transférer, au titre de la compétence « route », les moyens équivalents à ceux que l'État consacrait avant transfert, comme le prévoit la loi du 13 août 2004.

La question des moyens humains est la plus difficile à gérer. Ces moyens se composent en deux volets : les emplois entiers sur lesquels pourraient se positionner des agents, puis les fractions d'emplois qui seraient compensées financièrement, mais dont l'enveloppe ne saurait être utilisée comme variable d'ajustement. C'est pourquoi, le Ministre a demandé aux Préfets et aux DDE de privilégier la première partie, car elle correspond à des agents qui connaissent le terrain et qui pourront trouver leur place dans les organigrammes départementaux.

Accès des populations aux services publics ruraux, réponse à M. Bernard Fournier (sénateur de la Loire).

Le sénateur a demandé au Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire d'explicitier le principe de la charte des services publics en milieu rural, qui doit garantir à chaque Français le droit d'accès à un service de qualité, quel que soit son lieu de résidence.

M. Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur, a adressé à tous les Préfets des instructions pour geler toute fermeture en milieu rural. La concertation s'est engagée et a débouché sur un accord signé, le 23 juin 2006, avec l'ensemble des opérateurs de services au public, qu'ils soient publics ou privés, et qui définit les règles du jeu dans une Charte de modernisation.

Un travail de collaboration avec ses collègues parlementaires

Pôles d'excellence rurale

Suite au succès des pôles de compétitivité, destinés à associer les différents acteurs d'un territoire dans un projet de développement industriel ou technologique, le Gouvernement a décidé d'adapter la formule aux zones rurales. Les « pôles d'excellence rurale » permettront ainsi de soutenir des projets locaux liés aux richesses naturelles et culturelles, aux bio-ressources, à l'accueil de nouvelles populations ou à l'excellence technologique.

La sélection des dossiers tient particulièrement compte de la création d'emplois, du développement durable, de l'innovation et du partenariat public-privé. Catherine Troendlé ainsi que Jean-Luc Reitzer ont résolument soutenu les dossiers locaux présentés, à Paris, en commission technique, le mardi 20 juin 2006, afin que ces initiatives soient relayées par des investissements de l'État. Sont concernés la Maison du Patchwork de Sainte-Marie-aux-Mines, l'espace textile de Wessering et le projet très haut-débit de la vallée de la Doller, lequel sera réétudié dans le courant du mois de décembre. La promotion de ces pôles permettrait de lancer une dynamique bénéfique à l'ensemble du département.

Les enfants de Tchernobyl

L'Association « Les Enfants de Tchernobyl » organise, depuis une quinzaine d'années, des séjours en familles d'accueil en France pour les enfants contaminés par la catastrophe. Pourtant, le coût des attestations d'accueil, nécessaires jusqu'alors en l'absence d'un agrément reconnaissant le caractère humanitaire de l'association, remettait en cause la poursuite de son activité. La mobilisation conjointe des parlementaires alsaciens, et plus particulièrement, l'action de Catherine Troendlé, déterminée à voir aboutir ce dossier, ont permis de sensibiliser au problème les ministères concernés. La demande d'agrément a ainsi été reçue favorablement et a fait l'objet d'un arrêté interministériel en date du 23 mars 2006, publié au Journal Officiel du 29 de ce même mois. Une autre association haut-rhinoise « Accueil des Enfants de Tchernobyl », présentant les mêmes missions, a également déposé une demande d'agrément.

Par souci d'équité, les parlementaires haut-rhinois ont estimé légitime que celle-ci puisse avoir accès aux mêmes facilités administratives. Aussi, ils ont interpellé à nouveau les mêmes ministères afin d'émettre un avis législatif à la demande d'agrément présentée par cette association.

Le Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.)

Le Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.), créé en 2003, est un partenariat entre un exploitant agricole et l'État ou ses collectivités, destiné à soutenir le développement d'une agriculture plus durable. Grâce au C.A.D., la préservation des ressources naturelles, l'aménagement de l'espace et la protection de la biodiversité ont connu des progrès importants. Cependant, l'enveloppe budgétaire consacrée aux C.A.D. pour 2006 est insuffisante. Seule, une proportion minime des contrats a été reconduite, alors que la formule a déjà montré ses avantages. La pérennité de l'agriculture dans les vallées vosgiennes serait particulièrement en danger, dans la mesure où les mutations économiques ont fragilisé le tissu économique local. Dans ce contexte, le sénateur a engagé, avec ses collègues parlementaires haut-rhinois UMP et UDF, une action commune auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Agriculture, une rencontre ayant d'ailleurs eu lieu avec ce dernier. Il a décidé d'attribuer aux agriculteurs haut-rhinois, via le Ministère de l'Environnement, près de 1,25 millions d'euros nécessaires au maintien d'une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement.

Fermeture des classes

Alertée par bon nombre d'élus locaux des nouvelles mesures de cartes scolaires qui ont conduit à la fermeture de plusieurs classes dans le département, le sénateur Catherine Troendlé n'a pas manqué d'intervenir tant auprès de l'Inspecteur d'Académie qu'auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, M. Gilles de Robien, pour leur faire part de toutes les difficultés liées à la suppression des classes. Accompagnée des députés, Francis Hillmeyer et Michel Sordi, elle a pu rencontrer, le 29 juin dernier, le

Ministre de l'Éducation Nationale et évoquer les conditions de préparation de la rentrée scolaire. L'échange a été très fructueux et le Ministre leur avait alors confirmé sa volonté d'assurer la rentrée dans de bonnes conditions et que les instructions nécessaires seraient données afin que les décisions d'ajustement de la carte scolaire soient prises sur la base des effectifs présents à la rentrée et dans un climat de concertation avec les élus des communes concernées.



Rencontre amicale des femmes Maires du Haut-Rhin, le 9 juin 2006 à Guebetschwilr

France 3 Alsace et TNT

Les sénateurs interpellent M. de Carolis

Madame Catherine Troendlé ainsi que les parlementaires haut-rhinois UMP et UDF ont attiré l'attention de M. Patrick de Carolis, Président de France Télévision, sur les conséquences néfastes, pour l'avenir de la région Alsace, de la modification des grilles de programmes de France 3 et du projet de réduction du nombre de ses directions régionales. En effet, la nouvelle restructuration de France 3 priverait les stations régionales non seulement d'heures d'émissions d'informations générales et sportives en régions mais aussi d'émissions en langues régionales.

Les parlementaires ont souhaité ainsi apporter tout leur soutien à la démarche commune entreprise par les représentants de la Région Alsace et ceux des deux départements. Ils ont, par ailleurs, exprimé leurs craintes, au regard de l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.) chez leurs voisins allemands et en Alsace. L'accès facile et gratuit aux chaînes de télévision allemandes et suisses constitue l'atout majeur pour la sauvegarde et la promotion du bilinguisme, de la coopération transfrontalière et de la diversité culturelle dans la région. Pour toutes ces raisons, Catherine Troendlé et ses collègues comptent fermement sur le soutien de M. de Carolis pour le maintien et le développement d'un audiovisuel régional ainsi que pour la poursuite de la réception gratuite sur le territoire régional des chaînes germanophones.

Travailleurs frontaliers

Catherine Troendlé a participé avec ses collègues parlementaires haut-rhinois à la réunion organisée par le Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers du Haut-Rhin (C.D.T.F.), le 18 mars dernier. Les dossiers abordés étaient divers, du statut juridique des employés de l'aéroport Bâle-Mulhouse à celui des frontaliers au chômage, en passant par les frais de transport pour les trajets supérieurs à 40 km.

RN66 à Ranspach

Catherine Troendlé et le député Jean-Luc Reitzer se sont mobilisés ensemble auprès de M. Dominique Perben, Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, pour faire le point sur l'état d'avancement du dossier de la traversée de la RN 66 et en particulier sur la largeur de la chaussée.

Les raisons du retard pris par le projet tiennent, d'une part, à la réorganisation interne de la DDE et notamment au départ du Département de la personne en charge du dossier et d'autre part, au fait que l'étude concernant le profil en travers de la déviation Willer/Bitschwiller en une 2 X 1 voie sans terre-plein central infranchissable s'est avérée plus compliquée que prévu.

Concernant le calendrier, les collaborateurs de M. Perben laissent entrevoir l'élaboration d'un avant-projet détaillé de la Direction des Routes du Ministère pour le 15 octobre, lequel sera soumis à approbation, la mise à l'enquête publique devant être programmée entre le 20 novembre et le 20 décembre 2006.

À propos de la largeur de la chaussée, pour la traversée de Moosch et de Ranspach : la largeur sera bien de 6,30 m, comme souhaitée par bon nombre de personnes, et non pas de 6 m, comme initialement imposée par un inspecteur général des routes.

Contactez-nous :

Catherine TROENDLÉ
Sénateur du Haut-Rhin
Maire de Ranspach-le-Bas
Permanence Parlementaire
39 rue de Bâle - 68730 Ranspach-le-Bas
Tél. : 03 89 68 99 00 - Fax : 03 89 68 80 91
e-mail : troendle.senateur@wanadoo.fr
Assistants parlementaires
Sabine Neyer, Pascale Schmidiger
Permanence au Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 34 33 94 - Fax : 01 42 34 41 01
e-mail : c.troendle@senat.fr
Assistante parlementaire
Bénédicte Barlet
Internet : <http://www.senat.fr>

LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLÉ
N°2 - Octobre 2006
Direction de la publication : Catherine Troendlé, Comité de rédaction :
Bénédicte Barlet, Sabine Neyer, Pascale Schmidiger.
Conception et éditorial : Sébastien (03 89 23 81 20).
Impression : Lefranc, Münster.